



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Madame la Directrice Générale
Du CCAS de la Ville de Nice

Objet : **Fiche d'activité des auxiliaires de soin de l'EHPAD Valrose**

Nice, le 1 juillet 2020

Madame la Directrice Générale,

Le 26 novembre 2018, pour faire suite à notre demande concernant la transmission des fiches de postes des agents des EHPAD du CCAS, vous nous avez communiqué l'intégralité de ces fiches et, notamment, celles des aides soignants de nuit.

Des fiches d'activités ont été réalisées par l'ensemble des responsables des établissements pour personnes âgées et plus particulièrement sur l'EHPAD Valrose. Elle sont mises en place depuis janvier 2017, avec une mise à jour le 13 mai 2020.

Cependant, nous nous interrogeons sur le contenu de ces fiches, mais également sur la concertation des agents pour leur réalisation.

Il est précisé que les agents doivent veiller à la sûreté et à la sécurité de l'établissement, par le biais de rondes effectuées entre 21h et 21h15, 1h30 et 2h30, 6h et 6h30.

Bien entendu, les agents de nuit doivent veiller au bon fonctionnement de la structure, mais également à sa sécurisation. Pour autant, il est précisé que les agents, équipés d'une lampe torche, doivent effectuer des sorties pour s'assurer que l'ensemble des portes et issues soient fermées.

Nous tenons à vous signaler que la mission des auxiliaires de soins n'est pas celle d'un agent de sécurité, mais relève de l'accompagnement des résidents dans les actes de la vie quotidienne.

Nous nous interrogeons également sur les différentes tâches demandées aux équipes de nuit :

- le rangement de l'infirmierie ;
- le rangement de la salle de kinésithérapie ;
- le rangement des zones de linge propre.

Comme vous pouvez le constater, un grand nombre de tâches ne correspondent pas aux missions des aides soignants, figurant dans leurs fiches de poste.

Aussi, nous vous demandons d'harmoniser le travail de ces agents, mais également de respecter les missions de chaque professionnel.

Il nous semble pertinent que l'infirmierie et la salle de kinésithérapie soient rangées par l'équipe d'infirmiers.

Par ailleurs, le remplissage des zones de linge propre demande une importante manutention, du fait du port de charge du linge de lit.

Aussi, il apparait nécessaire que la gestion des zones de linge propre soit assurée par le factotum de la structure.

De plus, il est indispensable, dans l' éventualité de prochaines réorganisations de service, d'y associer l'ensemble des personnels, y compris les agents de nuit, afin de garantir un dialogue serein entre les équipes.

Nous vous prions d'agr er, Madame la Directrice G n rale du CCAS, l'expression de nos respectueuses salutations.

p/o le Syndicat CGT NMCA
le Coordinateur CCAS


RENAULT Andrew